

RAPPORT

Conseil Consultatif Régional pour les Eaux Occidentales Septentrionales

Groupe de travail 2
Mercredi le 3 mars
14h00-17h30
MAMRM – Madrid

Président: Hugo C. González García
Rapporteur: Paul Trebilcock

1. Bienvenue

- Excuses

Des excuses ont été reçues de la part de Victor Badiola et Gavin Power.

- Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté par consensus.

- Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Le procès verbal de la réunion du groupe de travail 2 qui a eu lieu le 9 juillet 2009 a été adopté par consensus.

- Election du "rapporteur adjoint"

Mercedes Rodríguez Moreda a été proposée au poste de rapporteur adjoint. Les membres ont appuyé la proposition et la décision a été adoptée par consensus pour une durée indéterminée.

2. Examen des réponses de la Commission et analyse des conclusions du Conseil de décembre sur les opportunités de pêche pour 2010

- Merlu, baudroie et cardine

Les conclusions définitives du conseil de ministres de l'UE de décembre fixant une augmentation de 7% du TAC pour le merlu du nord, de 15% du TAC pour la baudroie et le "*statu quo*" du TAC pour la cardine ont été notées.

Alex Rodríguez a informé qu'au dernier MIRAC le CIEM a présenté un document contenant la liste des stocks de référence décidés pour 2010 et 2011 ainsi qu'une liste des futurs stocks de référence prévus pour 2011. Il y en aura un pour la cardine incluant les zones VI et VIIb-k; et en 2012 il est également prévu que la baudroie soit incluse. Le Secrétariat va demander au CIEM de fournir régulièrement des informations actualisées relatives à ces réunions.

- Cabillaud au mer Celtique

Bien que la conclusion pour ce stock soit un *statu quo* du TAC, il a été fortement ressenti que le niveau de TAC demeure insuffisant pour la ressource disponible. Le principal problème tient au manque de données scientifiques solides et à l'absence d'une procédure d'évaluation sur lesquelles baser les recommandations pour ce stock. Il s'agit là d'un problème récurrent, pour ce stock en particulier.

- Langoustine

L'industrie espagnole est préoccupée par certaines implications d'ordre pratique posées par la fermeture saisonnière du banc de Porcupine. La question se pose en particulier eu égard à l'interprétation de l'article 11 du Règlement relatif aux TAC & Quota qui établit les conditions de transit de la zone.

Selon cet article, il est interdit de transporter du poisson à l'exception de certaines espèces pélagiques. En pratique, ceci signifie une restriction de transit pour la plupart des bateaux de la zone, ce qui pose un problème en particulier pour les bateaux équipés d'engins passifs tels que les palangriers qui se dirigent vers les falaises et les versants à proximité du banc de Porcupine et qui seraient forcés de faire un détour avec une augmentation des délais (jours en mer), des frais et de la consommation de carburant.

De nombreux représentants espagnols ont recommandé la cohérence eu égard au règlement de contrôle actuellement en vigueur, qui prévoit le droit de traverser ou de transiter dans une zone conformément à certaines conditions telles qu'une vitesse constante en nœuds, des engins entreposés, le rapport de la position par VMS / journal de bord, etc.

Le président de séance a demandé au représentant de la Commission de clarifier le contenu de l'article 11 et, le cas échéant, d'apporter un amendement à cette règle de droit matériel.

Le représentant de la Commission a précisé que le règlement est très clair en ce qui concerne les dispositions en matière de transit et qu'en cas de désaccord, tout individu a le droit de renvoyer la question devant la Cour de Justice Européenne pour clarification.

- Requin taupe, aiguillat et raies

L'interdiction de débarquer le requin taupe, la raie grise et la raie brunette est considérée comme un règlement résultant d'un manque de réflexion, purement cosmétique, mis en œuvre pour des raisons d'image auprès du public plutôt que pour des raisons de pêche saine ou de politique de conservation.

Avec un TAC de zéro et une provision de 10% du TAC 2009 autorisée pour les débarquements en prises accessoires, l'aiguillat a posé d'importants problèmes en matière de rejets à la plupart des états membres. Encore une fois, il a été estimé qu'il s'agissait là d'une gestion d'ordre purement cosmétique.

Dans sa réponse la Commission a précisé que les stocks doivent être protégés et que sans alternative de la part de l'industrie la seule option est d'interdire les débarquements.

Il a été souligné qu'une connaissance scientifique des espèces concernées est nécessaire (en particulier en ce qui concerne les différentes espèces de raies) et que des objectifs clairs doivent être définis afin de permettre le développement de mesures de gestion pratiques et efficaces. L'interdiction de débarquements ne contribue pas efficacement à la réduction de la mortalité par pêche et en conséquence, ces mesures sont totalement inadaptées.

Actions et recommandations du GT2 pour le Comité Exécutif:

- Demander que la Commission revoie l'interdiction de débarquer le requin taupe, la raie grise et la raie brunette. Le CCREOS doit développer d'autres mesures techniques et de gestion qui respectent les objectifs de conservation ainsi que la politique de réduction des rejets.

- Demander que la Commission revoie sa position par rapport à l'aiguillat. Le CCREOS doit développer d'autres propositions de gestion et un document provisoire en vue de discussions plus approfondies. Ian Gatt a proposé d'entreprendre ce travail avec Jane Sandell en réévaluant les recommandations et la correspondance antérieures du CCREOS à ce sujet ainsi qu'un document produit en 2008 par la fédération écossaise des pêcheurs. Il a été précisé que cette question est également étudiée par le groupe de travail 4 et il a été convenu qu'elle serait débattue sous forme de thème horizontal lors de la prochaine réunion du groupe de travail 4, mais que tous sont invités à participer et à exprimer leurs commentaires sur la procédure écrite de consultation.

3. Mise à jour sur la gestion du merlu du nord

Les conclusions de l'atelier du CIEM sur les données de référence a soulevé un certain nombre de questions à propos de l'évaluation de ce stock. Il a été noté que la méthode d'évaluation a changé et que les taux de croissance du merlu doivent être révisés lors du prochain GT Merlu, baudroie et cardine du CIEM. Ceci aura de sérieuses implications pour l'évaluation du stock et les points de référence existants. Les conclusions de l'atelier traduites en soumissions de recommandations définitives pour ce stock ne seront pas disponibles avant le 30 juin 2010 de la part du CIEM.

Compte tenu des informations précédentes, les conclusions sont les suivantes:

- Un groupe de discussion CCREOS sur le merlu devra être reporté jusqu'à ce que ces informations soient disponibles.
- Il est difficile de comprendre comment la Commission peut proposer un PGLT pour ce stock avant que ces informations soient disponibles.

La Commission a déclaré qu'elle estime qu'une révision du plan de reconstitution actuel du merlu est nécessaire et qu'en outre l'UE a un mandat légal visant à continuer cette procédure de révision. Cependant la Commission a concédé qu'il faut attendre de nouvelles preuves scientifiques et recommandations du CIEM et si nécessaire adapter le plan aux nouveaux paramètres et conditions. En fonction de la magnitude des conclusions, la proposition de règlement de la Commission sera peut-être révisée (en cas de changements moindres de F et SSB) ou supprimée (en cas de changements importants)

- Rapport de la réunion MIRAC– approche RMD (« MSY »)

Barrie Deas a présenté un bref rapport de la réunion annuelle entre les CCR et le CIEM (MIRAC) qui a eu lieu à Gdynia les 26 et 27 janvier 2010. La réunion a débattu de la prochaine introduction d'un nouveau format de recommandations du CIEM consistant en un système de "feux de circulation" qui fournirait un certain degré d'indication du niveau de confiance attribué par le CIEM à sa propre recommandation. Bien qu'il s'agisse d'un concept simple, sa mise en œuvre au sein du système CIEM s'avère problématique.

Le CIEM a informé la réunion que suite à une demande de la Commission, sa recommandation de 2010 devra être formulée en fonction de la situation de chaque stock eu égard au Rendement Maximum Durable (RMD). Appliquée à la recommandation de 2009, cette approche, qui incorpore le nouvel élément d'un "déclencheur de biomasse" (Btrigger), aurait signifié des recommandations de TAC inférieures d'environ 20% à une recommandation conventionnelle.

Le CIEM a eu des difficultés à expliquer qu'il envisage une introduction graduelle de la recommandation RMD (c.-à-d. une approche pas à pas pour aller du F actuel au Fmsy avec des projections de capture estimée devant être mises en œuvre dans 4 ans) et qu'au départ, il ne s'appliquerait qu'aux stocks pour lesquels il existe des tableaux d'option de capture. Cependant, la Commission souhaite vivement souligner qu'il s'agira d'une décision gestionnaire et non scientifique. L'atelier WKFRAME qui doit avoir lieu fin mars étudiera ce nouveau cadre de recommandation.

Enfin et surtout, le représentant de la Commission a annoncé que la déclaration de politique de la CE pour 2011 envisagerait probablement un changement d'année cible pour atteindre le RMD pour tous les stocks, qui sera reporté au delà 2015.

4. Mise à jour sur proposition EAPO: plan de gestion du cabillaud mer Celtique

Il a été estimé que le cabillaud en mer Celtique a besoin d'être étudié dans le contexte des pêcheries mixtes qui existent dans cette zone (VII_{fg}).

Les données scientifiques demeurent insuffisantes pour un certain nombre de stocks dans cette zone, incluant le cabillaud.

La perception de ce stock par les pêcheurs reste opposée à l'évaluation scientifique et rapporte une bonne abondance et composition de taille des captures dans la zone.

Actions et recommandations du GT2 pour le Comité Exécutif:

- Le CCREOS doit mettre en place un groupe de discussion avec un nombre limité de personnes (incluant des membres du CCR, des scientifiques et des représentants des états membres) en vue de traiter ce point. Le groupe de discussion ne doit pas traiter exclusivement du cabillaud mais évaluer les impacts des pêcheries mixtes dans la zone CIEM VIIfg. Jacques Pichon va rédiger un avant projet des termes de référence qui sera présenté au comité exécutif en vue de son examen.

Les questions clés devant être couvertes sont les suivantes:

- Données scientifiques et procédures d'évaluation
- Capacité des flottes et définitions (engins utilisés, espèces ciblées, zones...)
- Gestion des pêcheries mixtes
- Travail EAPO existant pour former la base des discussions

- En outre, il a été estimé que l'insuffisance des évaluations en ce qui concerne différents stocks, dans ce cas le cabillaud, est un moteur important de cette question. Le comité exécutif du CCREOS doit étudier la proposition de création d'un groupe d'étude régional qui traite de ce sujet.

5. Présentation du Projet PISCES: "Partenariats impliquant les parties prenantes dans l'écosystème en mer Celtique"

Le Dr. Lindsey Dodds a fait une présentation d'introduction.

Mlle Dodds a annoncé aux membres que le site web de ce projet sera ouvert au public en mai sur le site suivant: www.wwf.org/pisces

Le contenu de cette présentation peut être consulté sur le site web du CCREOS à titre d'information¹.

L'auditoire a exprimé certaines préoccupations à propos de la coordination des projets d'approche basés sur l'écosystème, étant donné le nombre de ces derniers. Des questions ont été posées concernant la duplication, la communication entre les différents projets et la clarté des objectifs, la méthodologie et les résultats.

¹ http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=391&language=English

Le GT2 estime avoir besoin de davantage de données concernant ce projet et devoir mieux comprendre sa position dans le contexte plus large de l'UE avant de pouvoir proposer une contribution plus significative.

Actions et recommandations du GT2 pour le Comité Exécutif:

Le CCREOS doit demander à la Commission UE une vue d'ensemble de tous les projets bénéficiant d'un financement UE, incluant la manière dont ces derniers communiquent les uns avec les autres. Une description détaillée des objectifs et des productions avec les participants permettrait de mieux comprendre où les différents projets se situent dans le contexte UE de gestion des pêches.

6. Conflits relatifs à l'application pratique de la jauge OMEGA

La Commission a indiqué que les parties prenantes ont été consultées pendant un long moment à ce sujet, avec un long délai de réalisation et une période de transition suffisante. La jauge OMEGA est objective, cohérente et plus fiable que la jauge manuelle traditionnelle.

Cependant, de nombreux membres de l'industrie de la pêche ont remarqué que des bateaux partout en Europe ont rencontré des problèmes avec la jauge dont les mesures étaient invariablement inférieures à celles de la jauge manuelle.

Il a été estimé que l'appareil offre des mesures régulières et que le problème réel est posé par le calibrage de l'appareil qui n'est pas adapté.

Il a également été noté que l'appareil n'a pas été mis à la disposition de l'industrie de la pêche avant la fin de la période de transition autorisée par le règlement. Ceci signifie que les patrons et les propriétaires n'ont pas essayé l'appareil avant son entrée en vigueur et que ceci a eu des conséquences financières (ex : changement d'engins et de cul de chalut) en vue de respecter le règlement. En conséquence, la période de transition est considérée comme une question clé.

Actions et recommandations du GT2 pour le Comité Exécutif:

- Le CCREOS doit écrire à la Commission pour exprimer les préoccupations mentionnées précédemment (en particulier en ce qui concerne le calibrage et la période de transition).
- Le CCREOS doit travailler en liaison avec les autres CCR sur ce point en vue de trouver une position commune à soumettre à la Commission.

7. Questions horizontales (points informatifs):

- Zones de coopération avec le CCPA en matière de politique de marché

Le Secrétariat a informé les membres des accords obtenus par le comité exécutif le 29 janvier en relation à la politique de marché. Conformément à la position de la Commission, il a été convenu qu'il s'agissait d'une question horizontale qui serait traitée par le CCPA afin d'éviter de faire double emploi. Les commentaires spécifiques exprimés par les membres à ce sujet doivent être transmis à leurs collègues qui sont également membres du CCPA.

- Mesures techniques de conservation et rejets

a) Mesures techniques: Des dates et un calendrier de consultation pour les deux procédures ont été demandés au représentant de la Commission. M. Paterson a expliqué qu'il est possible que la proposition de règlement relatif aux MTC sous sa forme actuelle soit retirée en vue de l'intégrer à la procédure de révision de la PCP. Il a également indiqué que des groupes de travail ou des séminaires sont envisagés pour débattre de ce point.

b) Rejets: Le président de séance a posé une question relative à la portée des mesures transitoires en place qui ont été exportées de la précédente Annexe III du règlement relatif aux TAC & Quota à un règlement provisoire relatif aux MTC qui restera en vigueur jusqu'en juin 2011. Il a demandé plus particulièrement si une interdiction (économique) de l'écrémage a été effectivement mise en œuvre dans toutes les zones CIEM. M. Paterson a répondu qu'il transmettrait la question à ses collègues et recontacterait le CCREOS à ce sujet.

Actions et recommandations du GT2 pour le Comité Exécutif:

Le CCREOS doit demander à la Commission des clarifications à propos du point 5 ter 1 du règlement provisoire relatif aux MTC, eu égard à l'adoption d'une interdiction de l'écrémage dans toutes les zones CIEM.

8. Synthèse des recommandations convenues à soumettre au Comité Exécutif

- Demander que la Commission revoie l'interdiction de débarquer le requin taupe, la raie grise et la raie brunette. Le CCREOS doit développer d'autres mesures de gestion qui respectent les objectifs de conservation ainsi que la politique de réduction des rejets.

- Demander que la Commission revoie sa position par rapport au chien de mer. Le CCREOS doit développer d'autres propositions de gestion basées sur un document produit en 2008 par la fédération écossaise des pêcheurs (qu'Ian Gatt fera circuler).

Cette question est également étudiée par le groupe de travail 4 et elle sera à nouveau débattue par ce forum.

- Le CCREOS doit mettre en place un groupe de discussion sur la gestion du cabillaud au mer Celtique. Le groupe de discussion ne doit pas traiter exclusivement du stock de cabillaud mais aussi évaluer les impacts des pêcheries mixtes dans la zone CIEM VII_{fg}. Jacques Pichon va rédiger un avant projet des termes de référence qui sera présenté au comité exécutif en vue de son examen.

- En outre, il a été estimé que l'insuffisance des évaluations en relation à différents stocks, dans ce cas le cabillaud de mer Celtique est un moteur important de cette question. Le comité exécutif du CCREOS doit étudier la proposition de création d'un groupe d'étude régional qui traite de ce sujet.

- Le CCREOS doit demander à la Commission UE une vue d'ensemble de tous les projets bénéficiant d'un financement UE, incluant la manière dont ces derniers communiquent les uns avec les autres. Une description détaillée des objectifs et des productions avec les participants permettrait de mieux comprendre où les différents projets se situent dans le contexte UE de gestion des pêches.

- Le CCREOS doit écrire à la Commission pour exprimer les préoccupations relatives à l'application de la jauge OMEGA (en particulier en ce qui concerne le calibrage et la période de transition). Le CCREOS doit travailler en liaison avec les autres CCR sur ce point pour trouver une position commune à soumettre à la Commission.

- Le CCREOS doit demander à la Commission des clarifications à propos du point 5 ter 1 du règlement provisoire relatif aux MTC, eu égard à l'adoption d'une interdiction de l'écémage dans toutes les zones CIEM.

La réunion a pris fin à 17h45

ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Iwan	Ball	World Wildlife Fund	Observateur
Tom	Blasdale	Joint Nature Conservation Committee	Observateur Scientifique
Luc	Corbisier	SDVO	Membre
Juan Carlos	Corrás Arrias	Pescagalicia Arpega	Membre
Rory	Crawford	RSPB – Birdlife International	Observateur
John	Crudden	European Anglers Association	Membre
Barrie	Deas	NFFO	Membre
Thomas	Diaz	FROM Bretagne	Membre
Lyndsey	Dodds	WWF	Expert invite
Sophie	Elliot	JNCC	Observateur Scientifique
Ian	Gatt	Scottish Fishermen's Federation	Membre
Charline	Gaudin	EBCD	Observateur
Hugo	González	ANASOL - ARVI	Président GT2
André	Gueguen	OPOB	Membre
Sam	Lambourn	Président CCR EOS	Président CCR EOS
Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A.	Membre
Joe	Maddock	Irish Fishermen Organisation	Membre
David	Milly	CAPSUD	Membre
Conor	Nolan	Sécretariat CCR EOS	Sécretariat

<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>	<u>Catégorie</u>
Lorcan	O' Cinnéide	IFPO	Membre
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermans Organisation	Membre
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.	Membre
Kenneth	Paterson	DG MARE	Commission Européenne
Jacques	Pichon	ANOP	Membre
Jim	Portus	South West Fish Producers Organisation	Observateur
Alexandre	Rodríguez	Sécretariat CCR EOS	Sécretariat
Mercedes	Rguez. Moreda	OPP-07-LUGO	Membre
Stéphanie	Tachaires	CNPMEM	Membre
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers Organisation	Membre - Rapporteur
Héctor	Villa	SEGEPESCA - MARM	Rep. Etat Membre